

Extrait du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-INT-CVB-ITA-12/09/2012

Date de publication : 12/09/2012

INT - Conventions fiscales entre la France et l'Italie

Positionnement du document dans le plan :

[INT - Fiscalité internationale](#)

[Conventions bilatérales](#)

[Titre 55 : Italie](#)

La France et l'Italie ont signé deux conventions afin de régir leurs relations fiscales :

- une convention en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune (ensemble un protocole et un échange de lettres) signée à Venise le 5 octobre 1989 (chapitre 1, cf. [BOI-INT-CVB-ITA-10](#))
- une convention en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôt sur les successions et sur les donations et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales (ensemble un protocole) signée à Rome le 20 décembre 1990 (chapitre 2, cf. [BOI-INT-CVB-ITA-20](#)) .